

La Réserve naturelle des HAUTS-PLATEAUX DU VERCORS

Unique par sa taille de 17000 hectares, la Réserve des Hauts-Plateaux s'étend sur 10 % du territoire du Parc naturel régional du Vercors. Elle est aujourd'hui la plus vaste réserve terrestre de France métropolitaine.

Comprise entre 1050 m et 2341 m d'altitude (avec le Grand Veymont en point culminant), elle subit des influences climatiques très contrastées, à la charnière entre les Préalpes du nord et celles du sud. Une forte présence humaine saisonnière l'a façonnée depuis la préhistoire. Et si le pastoralisme s'y pratique depuis plus de mille ans, l'activité de randonnée est désormais largement développée. Aujourd'hui marquée par une alternance

d'alpages et de forêts, la Réserve possède la plus grande forêt de pins à crochets des Alpes calcaires et une flore riche de quelques **738 espèces**. La vie animale est discrète mais foisonnante. On peut observer la plupart des espèces montagnardes : marmotte, tétras-lyre, aigle royal, chamois... ainsi que des espèces plus rares comme le lagopède alpin, le lièvre variable, le loup, la chouette chevêchette ou la chouette de Tengmalm.

Certaines espèces comme le bouquetin des Alpes, le vautour fauve ou la marmotte ont fait l'objet de réintroductions au cours des vingt dernières années.

Une gestion EN PARTENARIAT

Le Parc naturel régional du Vercors, gestionnaire de la Réserve, ne travaille pas seul. Il s'appuie sur des partenaires qui prennent une part active dans l'avenir de ce territoire :

- **L'État**, par l'intermédiaire des préfetures, des DDAF (Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et de la Diren Rhône-Alpes (Direction régionale de l'Environnement)
- **La Région Rhône-Alpes** participe financièrement aux opérations de gestion et d'accueil
- **Les départements**, propriétaires dans la Réserve d'Espaces Naturels Sensibles (4500 ha pour l'Isère et 1800 ha pour la Drôme), participent techniquement

et financièrement aux actions du gestionnaire

- **L'Office National des Forêts** gère, pour le compte de l'État et des communes, la majorité des forêts de la Réserve
- **L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)** et l'ONF apportent leur contribution à la surveillance et aux suivis scientifiques
- **Les organismes techniques** qui travaillent sur le pastoralisme ainsi que de nombreuses **associations naturalistes et professionnelles**
- **Et les douze communes** qui ont une grande part de leur territoire classée en Réserve.

Des expositions consacrées à la Réserve sont à découvrir aux relais d'informations de Chichilianne et de Lans-en-Vercors.

Informations complémentaires sur www.parc-du-vercors.fr ou www.reserves-naturelles.org



Réserve Naturelle HAUTS-PLATEAUX DU VERCORS



Parc naturel régional du Vercors
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26
Fax : 04 76 94 38 39
mail : info@pnr-vercors.fr



Les Réserves naturelles NATIONALES

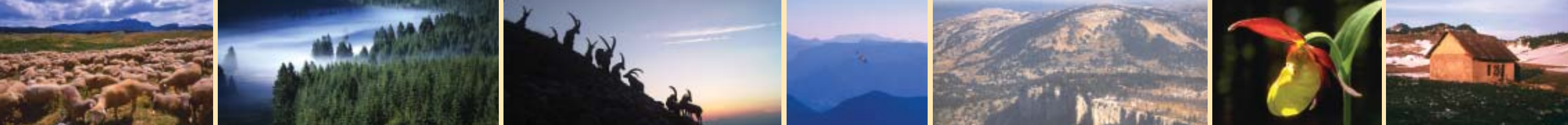
Les Réserves naturelles sont des territoires protégés. Créées à l'initiative de l'État et placées sous son autorité, elles sont aujourd'hui au nombre de 154, réparties sur toute la France. Elles participent activement à la conservation du patrimoine naturel. Classés "Réserve Naturelle", les Hauts-Plateaux du Vercors répondent aux exigences de cette qualification depuis le 27 février 1985.



faire découvrir
protéger
gérer
étudier



Conception graphique Francis Richard 2005 / Fonds Méditerranéen du PNR Vercors. E. Breteau / B. Brun-Cosme / P. Charton / G. Caullière / F. Da Costa / J.-Y. Esnault (cav) / B. Jaffier / P. Morel / D. Oddaz / G. Rouillon / G. Trochard / B. Velland



Sauvage mais gérée

Bien que la Réserve conserve aujourd'hui un aspect sauvage, elle nécessite une **gestion** quotidienne, assurée par le Parc du Vercors. Des travaux sont régulièrement menés pour **préserver** la faune, la flore, les milieux naturels et le patrimoine bâti.

D'autres travaux facilitent le travail des éleveurs (captage de sources...). La présence constante de cinq gardes techniciens permet, entre autres, d'assurer l'accueil et l'information des randonneurs, ainsi qu'une mission de surveillance et de suivi scientifique.

Un terrain d'étude

Parce que la Réserve bénéficie d'une situation géographique particulière et d'une grande **biodiversité**, cet espace remplit une véritable fonction de **laboratoire scientifique**, dans lequel de nombreuses opérations sont menées. Certaines espèces animales et végétales y sont minutieusement suivies, faisant régulièrement l'objet d'in-

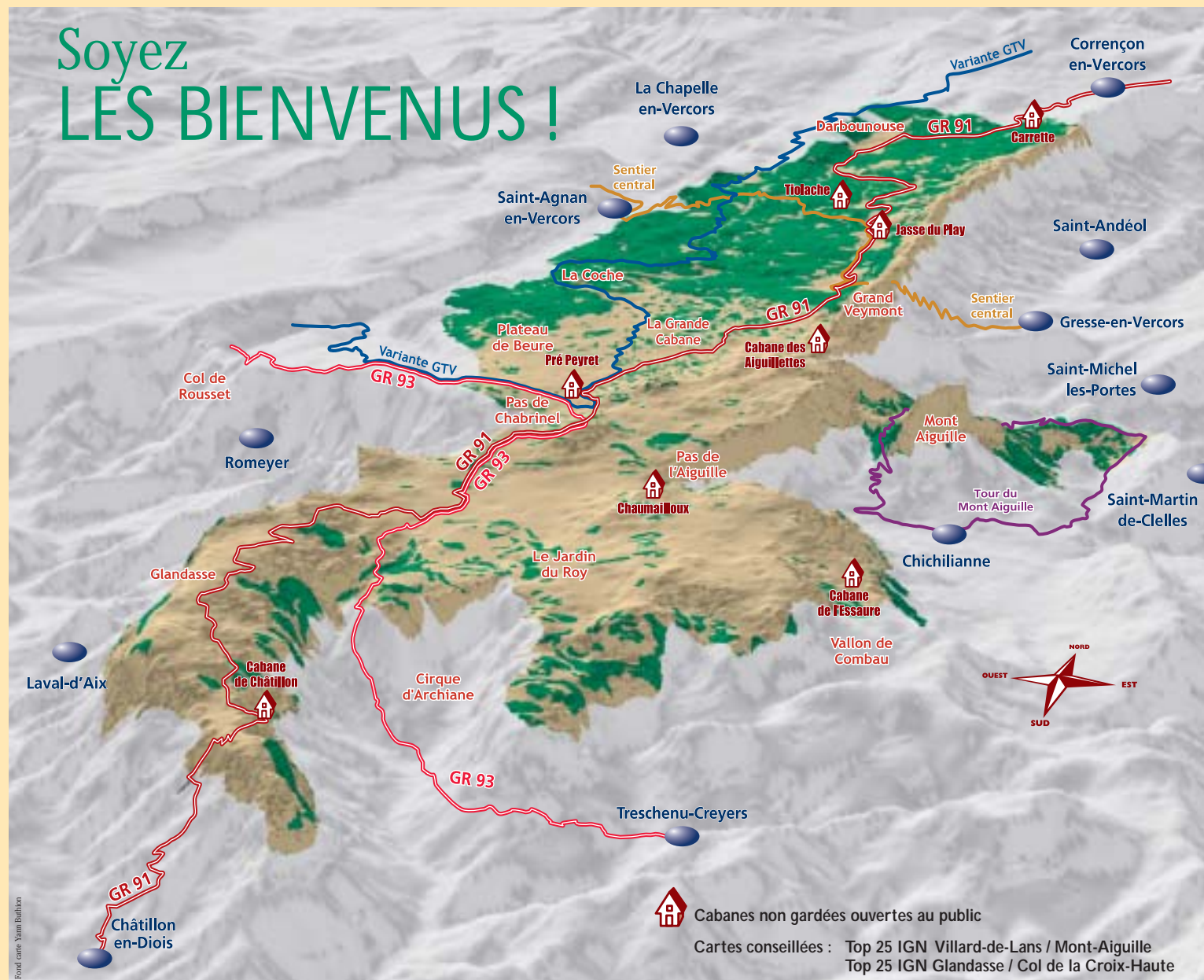
ventaires et d'études. D'autres recherches s'y déroulent, qu'elles soient préhistoriques, historiques ou géologiques. Récemment, deux observatoires ont été mis en place afin de suivre à long terme, d'une part, la fréquentation touristique et d'autre part, les répercussions d'éventuels changements climatiques sur la faune et la flore.

Fréquenté par tous, préservé par chacun

Ouvert à tous, cet espace de liberté nécessite d'être protégé, **respecté** et placé sous la bienveillance de chaque visiteur... L'aménagement volontairement faible et un balisage restreint demandent un certain **engagement** sur le terrain : l'utilisation de boussoles et de cartes est

indispensable. Les conditions naturelles (relief karstique, changements climatiques brusques...) peuvent rapidement s'avérer dangereuses. N'hésitez pas à contacter les accompagnateurs en montagne, formés et compétents, qui travaillent en partenariat avec le Parc.

Soyez LES BIENVENUS !



Quelques conseils

Avant chaque randonnée, prévoyez des vêtements chauds et imperméables ainsi qu'une réserve d'eau garantissant votre complète **autonomie**. Veillez à ce que la faune ne soit pas effrayée par votre présence. Observez-la à distance, surtout l'hiver, lorsque les ressources alimentaires sont limitées et

les animaux affaiblis. Respectez également le travail des bergers en contournant les troupeaux, ne pénétrez pas dans les bergeries et gardez vos distances avec les chiens "patous", qui protègent les troupeaux contre les attaques de chiens errants et de prédateurs sauvages (lynx, loup...)

Quelques règles

La pratique du VTT est limitée à un seul itinéraire : la variante de la Grande Traversée du Vercors (variante GTV).

Le décollage et le survol à moins de 300 m des delta-planes, parapentes, planeurs, avions..., la présence de chiens, la cueillette, les feux et l'abandon des déchets sont interdits. Les bivouacs sont autorisés de 17 h à 9 h.



Enfin, si cette liste s'attache à présenter les interdictions, c'est que la liste des autorisations est bien plus grande encore !

La seule lettre "R" compte déjà :

Randonner et regarder ... sans contrainte
Rêver et respirer ... sans limite
Roupiller et ronchonner ... si besoin
Repartir et revenir ... au plus vite !